

MANOIR DE LA GUIONNIÈRE

Le manoir de la Guionnière, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, est une bâtisse du XVII^e siècle (1686). Ce fut un haut lieu de la chouannerie normande.

Le manoir de la Guionnière fut pendant la Révolution, le refuge de Michel Moulin dit « Michelot », chef chouan, né au lieu-dit « Frédeville » à Saint-Jean-des-Bois. Il y installa son quartier général pour mener sous les ordres du Marquis Louis de Frotté la révolte des « Blancs » (royalistes) contre les « Bleus » (partisans de la République). A partir de 1795, la chouannerie normande s'organisa, notamment à Saint-Jean-des-Bois, mettant à profit la nature bocagère. Les haies, les chemins creux et la forêt formaient un refuge idéal.

Michelot fut sérieusement blessé et dut se cacher plusieurs semaines pour soigner ses blessures au manoir, dans une cache située entre 2 planchers au 1^{er} étage. Cet endroit est toujours visible aujourd'hui. La propriétaire actuelle du manoir de la Guionnière ouvre à la visite, sur rendez-vous et lors des journées du patrimoine, cette demeure chargée d'histoire.

LE PAYS

DE TINCHEBRAY

CIRCUIT 12

Trace Michelot MOULIN



Crédit photos : Studio D. Bouille - Imprimerie LOFFEVRE - Tinchebray

LE PAYS
DE TINCHEBRAY

CIRCUIT 12 :

« Trace Michelot Moulin »

12 km - 3 h

Départ de **ST-JEAN-DES-BOIS**, du parking de la salle polyvalente.

Balisage jaune de 1 à 2, blanc et rouge de 2 à 3, jaune de 3 à 6, blanc et rouge ensuite.

1 Prendre à gauche et suivre la D 229 ; au calvaire, prendre le chemin sur la gauche puis une nouvelle fois tourner à gauche.

2 Passer « L'Aumondière » sur votre droite et poursuivre sur ce chemin de terre jusqu'à la prochaine intersection de chemins.
A partir d'ici vous avez deux possibilités :

a) Le circuit : rester sur le GR 226, traverser la D 237 dans l'axe et poursuivre tous jours sur le GR que vous ne quitterez plus jusqu'à « La Guionnière ». Au croisement de trois voies goudronnées, tourner à gauche, traverser la D 229 et suivre tout droit vers « La Haute Chapelle » pour descendre le chemin jusqu'à « La Guionnière ».
Vous êtes sur le bassin versant du Noireau dont les eaux se jettent finalement dans la Manche.

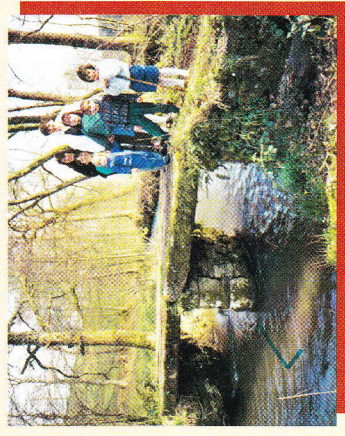
b) La variante : après « L'Aumondière » que vous laissez sur votre droite, prendre le 1^{er} chemin à gauche ; après 300 m environ, tourner à droite puis à gauche et poursuivre jusqu'au carrefour de la D 229. Emprunter la départementale à droite sur quelques dizaines de mètres et prendre le premier chemin à gauche puis de nouveau à gauche pour arriver au « Champ de la Croix » ; au calvaire, tourner à gauche.

3 Prendre à gauche. *Vous êtes maintenant sur le bassin versant de l'Egrenne dont les eaux se jettent finalement dans la Loire et donc dans l'Atlantique.*

Vous passez devant le manoir de « La Guionnière » (cf. encadré au verso) ; suivre cette voie communale jusqu'au carrefour de la D 237 et traverser dans l'axe.

4 Poursuivre tout droit après « Le Champ de la Croix ». Prendre un petit chemin sur la droite (au niveau d'une propriété ornée d'un cadran). A la sortie, prendre la route à droite et le 1^{er} chemin à gauche jusqu'au « Petit Gerrier » ; arrivé au hameau, tourner à droite puis à gauche sur la voie goudronnée. Vous pouvez découvrir, en vous écartant un peu du circuit (500 m) le Pont dit « Romain » : sur la route, après la sortie du chemin du « Petit Gerrier », prendre le deuxième chemin à droite et descendre jusqu'à la rivière.

Le Pont dit « Romain » est un petit pont de pierre qui traverse l'Egrenne et permet de rejoindre la Manche.



Le « Gué Angot » dit le Pont « Romain »

De retour sur le circuit, prendre le premier chemin à gauche sur 700 m environ ; vous êtes dans un bois privé.

5 A partir d'ici, vous avez deux possibilités :

a) Le circuit : poursuivre tout droit vers « Les Noës ». Au carrefour, tourner à gauche.

b) La variante : prendre le sentier à gauche, il vous permettra de découvrir plus intensément le bois de St-Jean. Après environ 1 km, reprendre à gauche.

6 Aux « Noës » prendre à gauche la voie goudronnée et le 1^{er} chemin à gauche pénétrant à nouveau dans le bois. Suivre le balisage du GR 226 jusqu'au point de départ.

